



L'Escoubille

N°3 - Juin/Juillet 2023

Le Journal de vos déchets



DOSSIER :

UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION POUR L'INCINÉRATION

- INTERVIEW : L'AVIS DES ASSOCIATIONS LOCALES
- ZOOM SUR LE COMPOSTAGE À LA FERME
- QUELLE SECONDE VIE POUR MES VÊTEMENTS ?



Retrouvez-nous sur www.picetang.fr

SOMMAIRE

- 3 DÉTRI (AC)TUS
- 4 **POUBELLE LA VIE :**
LES TEXTILES
LA TÊTE DANS LE BAC :
DOSSIER :
- 5 UNE TRAJECTOIRE DE
RÉDUCTION POUR
L'INCINÉRATION
- 6 **LA CAUSERIE DURABLE :**
LA PAROLE AUX
ASSOCIATIONS LOCALES
- 10 **LES TRI-PATOUILLEURS :**
LE COMPOSTAGE À LA
FERME
- 11 **ZÉRO ESCOUBILLE :**
MOTS MÊLÉS ZÉRO
DÉCHET

L'ESCOUBILLE !!! KÉZACO ???


Voilà un mot évocateur occitan ou provençal. Selon les secteurs d'Occitanie, les escoubilles signifient les poubelles, les déchetteries, les balayures ou encore les épiluchures. C'est aussi un très bon ragout de reste de cuisine originaire de Gignac. Et maintenant, c'est aussi un journal qui vous parle de vos poubelles.

Ce magazine est le vôtre : n'hésitez pas à transmettre vos questions et suggestions à :

Syndicat Mixte Pic et étang

Représenté par
Fabrice FENOY, Président
825 Rte de Valergues
34400 Lunel-Viel
04 67 59 72 30
contact@picetang.fr



Retrouvez toute l'actualité du Syndicat
sur son site internet : www.picetang.fr
ou sur  Syndicat Pic et Etang

Directeur de publication : Fabrice Fenoy
Conception, rédaction et photo :
Service communication du Syndicat Pic et Étang
Création graphique et mise en page :
Sophie PASCAL
Photos : Syndicat Pic et Étang, SUEZ, MicroTerra,
freepik.com
Illustration bande dessinée : Mazu
Impression : Imp'act
Tirage : 100000 exemplaires
Dépôt légal : juin 2023
ISSN : 2826-2174



imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC
Ne pas jeter sur la voir publique

L'ÉDITO

de l'Escoubille

Madame, Monsieur,

Ce troisième numéro de l'Escoubille vous présente une démarche unique en France : pour réduire les rejets de polluants et les gaz à effet de serre émis par la combustion des déchets, les élus du syndicat Pic & Étang ont choisi de réduire volontairement la capacité de l'incinérateur de Lunel-Viel.

C'est un immense défi que de proposer des solutions de traitement pour les déchets des 220 000 habitants du Syndicat, pour des villes comme Lunel, Mauguio, Sommières, les territoires ruraux du Pic Saint-Loup ou les stations touristiques du littoral (La Grande Motte, Le Grau du Roi, Carnon, Palavas...). Depuis plus de vingt ans le Syndicat Pic & Étang dispose d'un outil, l'incinérateur de Lunel-Viel, qui brûle les déchets et produit de l'électricité (c'est une U.V.E, Unité de Valorisation Énergétique). Il est exploité par un industriel sous contrat avec le Syndicat. D'ordinaire, dans ce type de contrat, on demande à l'exploitant de brûler le plus de tonnes possible pour le moins cher possible...

Nous avons inversé la logique : désormais, moins nous incinérons, c'est-à-dire plus nous valorisons les déchets (compost, réemploi, recyclage), plus le contrat rémunère l'industriel et... plus le prix qu'il nous facture est bas. L'entreprise Suez déploie donc, à côté du Syndicat et de votre intercommunalité, un gigantesque programme de prévention pour réserver l'incinération aux seuls déchets pour lesquels nous n'avons pas d'autre solution.

Cette politique réussira avec votre appui : à chaque fois que vous réemployez un objet d'occasion au lieu de le jeter, que vous choisissez le verre, recyclable à l'infini au lieu du plastique, seulement recyclable une ou deux fois, que vous compostez et que vous faites les bons gestes de tri, vous aidez vos collectivités à maintenir une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères à un niveau raisonnable, et vous participez activement à une politique qui réduit notre impact sur l'environnement et le réchauffement du climat.

Enfin, si vous avez un jardin et souhaitez devenir autonome dans le traitement de vos restes alimentaires, Pic & Étang vous aide : dès aujourd'hui, vous bénéficiez d'une aide de 50 % pour la location ou l'achat d'un broyeur. Dans votre composteur, jetez vos épiluchures, le gras du jambon ou le yaourt périmé (pas son emballage 😊). Dans votre broyeur, les végétaux de votre jardin... Et dans quelques mois, vous aurez un magnifique compost qui servira d'engrais au lieu d'être brûlé à Lunel-Viel. Je partage la recette avec vous : 2/3 de broyat, 1/3 de biodéchets. Alors, partants ?



Fabrice Fenoy
Président du Syndicat Mixte entre Pic & Étang

  @fabricefenoylv

Au jardin aussi, rien ne se perd, tout se transforme !

BROYEZ VOS VÉGÉTAUX

et recevez **UN SOUTIEN** à l'achat ou la location de **BROYEUR**



Les avantages du broyage des végétaux :

- Limiter les allers-retours en déchetterie
- Utiliser le broyat en paillage pour pratiquer un jardinage économe en eau
- Améliorer la qualité des sols de votre jardin
- Apporter de la matière sèche à votre composteur

Plus d'information sur notre site internet : www.picetang.fr

Tous au compost !

Nos restes alimentaires (épluchures, restes de repas), représentent 1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères.

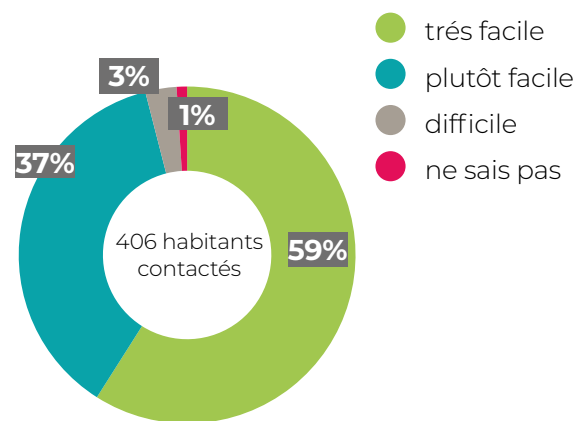
A partir du 1^{er} janvier 2024, la réglementation imposera le tri de ces déchets, qui sont des ressources pour nos sols.

Il est possible d'agir dès maintenant ! Ce sont ces nouvelles initiatives qui ont été mises à l'honneur, lors de la quinzaine nationale du compostage, du 25 mai au 9 avril sur tout le territoire.



Tri des restes alimentaires, nos comportements à la loupe

Après enquête, pour les habitants du territoire, trier séparément les restes alimentaires c'est :



96% des habitants jugent facile ou très facile de séparer leur restes alimentaires.

Que font actuellement les habitants de leurs déchets de cuisine? Compostent-ils? Quels aliments sont concernés et avec quel matériel? Qu'est-ce qui limite le tri des restes alimentaires?

Pour mieux comprendre comment encourager les habitants du territoire à faire le tri des déchets de cuisine, le Syndicat réalise actuellement une **étude sociologique des comportements**.

Les résultats seront disponibles à la fin de l'année.



QUELLE SECONDE VIE POUR MES VÊTEMENTS?

Aujourd'hui en Europe, 80% des textiles usagés sont jetés dans la poubelle d'ordures ménagères. Ils sont alors incinérés, alors qu'ils pourraient être valorisés !



QUE FAIRE DE MES ANCIENS VÊTEMENTS ?

OPTION 1

S'ILS SONT ENCORE EN BON ÉTAT :

- Les donner à mon entourage
- Les vendre
- Les déposer en friperie ou ressourcerie

En France, en moyenne, un vêtement n'est porté que 7 à 10 fois

OPTION 2

S'ILS SONT UN PEU USÉS :

- Les recoudre ou les réparer
- Les customiser
- Les transformer

Il existe plusieurs tutoriels pour apprendre à transformer un jean en sac à main

OPTION 3

S'ILS SONT TROP ABIMÉS :

- Les rapporter dans la plupart des grandes enseignes de mode
- Les déposer dans les conteneurs installés dans la rue ou sur les parkings
- Les déposer dans les conteneurs en déchèterie

Retrouvez la carte des points de collecte sur www.refashion.fr



QUE DEVIENNENT LES TEXTILES DÉPOSÉS DANS LES CONTENEURS DE COLLECTE ?

55%

sont réutilisés à l'étranger

5% sont

revenus en France

40%

seront recyclés ou valorisés :

- Défibrés pour fabriquer de nouvelles étoffes
- Découpés pour être transformés
- Effilochés pour être utilisés dans le bâtiment, l'automobile ou comme rembourrage
- Incinérés pour produire de l'énergie

POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN

Le recyclage des textiles est complexe, du fait de la multiplicité des matériaux

Le premier geste, c'est de **repenser sa consommation** de vêtement pour dire stop au gaspillage

Sous le diktat de la mode :

Une personne achète **40 % de vêtements en plus** qu'il y a 15 ans et les conserve moitié moins longtemps



CONSOMMER MOINS, MAIS CONSOMMER MIEUX :

favorise les matières naturelles, labellisées, la fabrication locale et la seconde main

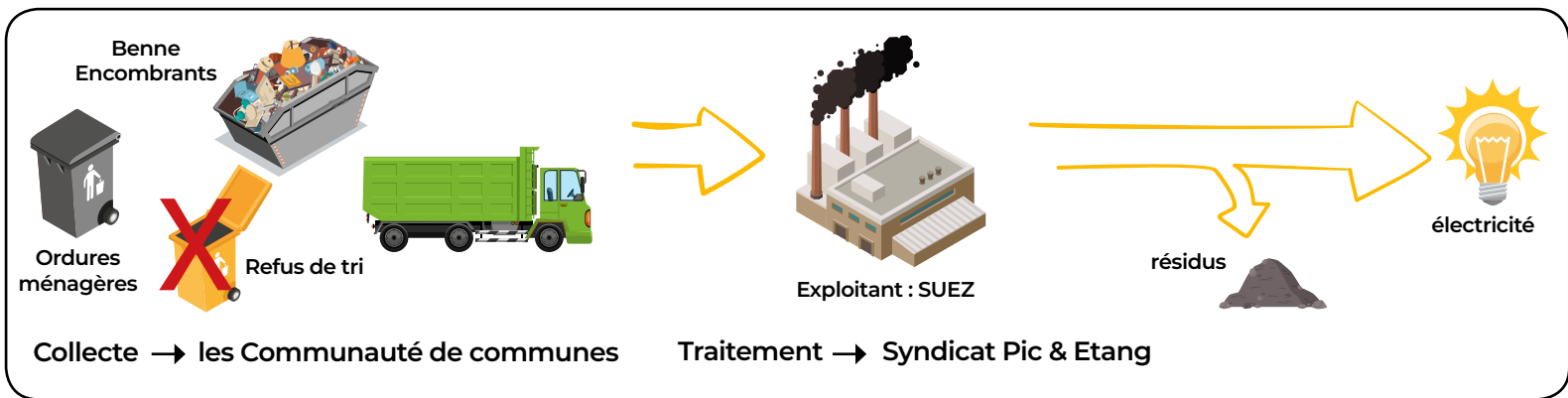


UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION POUR L'INCINÉRATION !

L'INCINÉRATION DES DÉCHETS, POURQUOI, COMMENT?

Un incinérateur, aussi appelé Unité de Valorisation Energétique (UVE) des déchets, c'est une **installation de traitement des déchets ménagers**, dont l'énergie produite par la combustion alimente une turbine de **production d'électricité**.

L'incinérateur de Lunel-Viel est née de l'initiative des **élus syndicaux** dans les années 1990, qui ont choisi cette solution de traitement pour les déchets ménagers, face à la saturation des décharges du territoire. Il appartient donc au Syndicat. Après mise en concurrence, sa construction et **son exploitation ont été confiées au Groupe SUEZ**.



LES AVANTAGES L'INCINÉRATION

- Moins impactant que l'enfouissement
- Production d'électricité
- Limitation du coût de traitement des déchets, par la revente d'électricité

- Source d'émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques (liées au traitement des déchets et aux transports)
- Consommation d'eau (25 000m³ par an soit environ 400 piscines)
- Production de résidus d'incinération (Pour 1000kg de déchets brûlés, c'est : 300kg de résidus et ferrailles et 30kg de résidus de fumées, toxiques, qui sont enfouis (REFIOM))



Plus de **50% des déchets incinérés** auraient pu être **évités** ou **valorisés** autrement, s'ils avaient été **mieux triés en amont**

UN NOUVEAU CONTRAT D'EXPLOITATION INNOVANT

Le nouveau contrat d'exploitation de l'usine d'incinération a débuté le 1^{er} janvier 2023 et ce pour une durée de 10 ans. Il se devait de répondre aux enjeux définis par les élus du Syndicat.



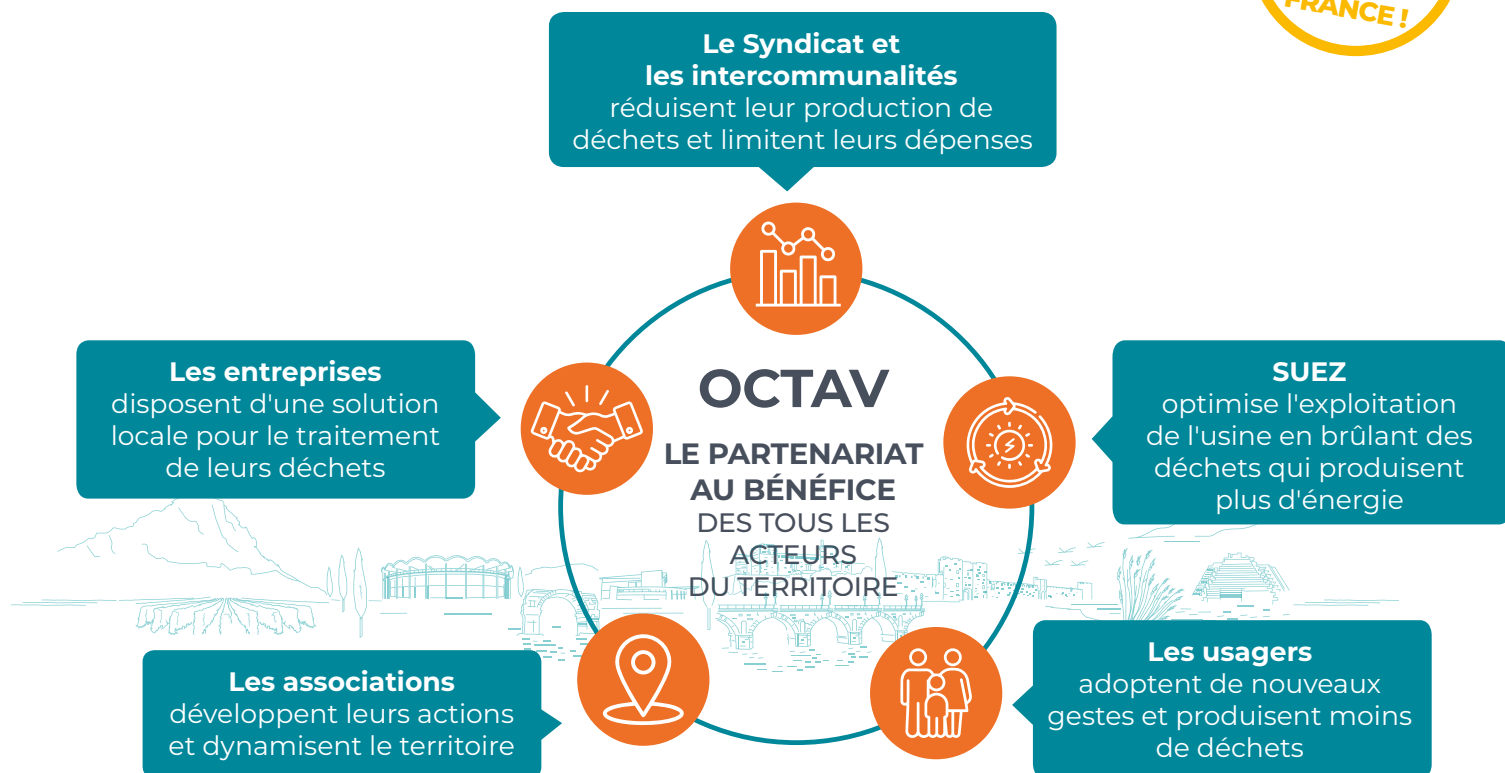
ENJEUX

- **Baisser la production globale de déchets** sur le territoire
- Réduire progressivement la capacité d'incinération
⇒ Passer en 10 ans de **120 000 à 90 000 tonnes** incinérées
- **Garantir un coût de traitement** compatible avec les budgets des intercommunalités
- Aller encore plus loin dans **l'excellence environnementale** : diminution des gaz à effet de serre et des polluants

LEVIERS

- **Création par l'exploitant d'une équipe pour accompagner la réduction des déchets** produits par les habitants
- Constitution d'un écosystème de **30 associations locales partenaires** au projet, accompagnant le réemploi, le retour à la terre, les gestes de tri
- Utilisation des meilleures technologies disponibles pour **devenir l'une des UVE* aux plus faibles émissions de France**
- Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité

Dans ce contrat, une approche inédite a été déployée : l'exploitant de l'incinérateur n'est plus uniquement un industriel chargé de faire fonctionner l'usine, mais il devient un partenaire du territoire pour accompagner le Syndicat et ses six collectivités adhérentes dans la réduction des déchets.



A VOTRE AVIS

Pourquoi le site s'appelle maintenant OCTAV ?
Faites nous part de vos idées à contact@picetang.fr

L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

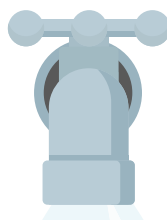
Le nouveau contrat prévoit un ensemble de travaux dans le but de répondre aux enjeux actuels de développement durable, de préservation de l'Environnement et de l'Energie.

OPTIMISATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES :

- L'amélioration de la performance environnementale du site a permis de **réduire la consommation électrique de plus de 10%** depuis sa mise en œuvre en 1999.
- Le tri des restes alimentaires permettra d'augmenter la productivité de l'usine en termes d'énergie, puisqu'ils sont composés majoritairement d'eau.

**OBJECTIF :
VALORISER
AU MAXIMUM
CHAQUE TONNE
DE DÉCHET**

OPTIMISATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES :



CONSOMMATION D'EAU :
La consommation d'eau sera optimisée par une réduction de l'arrosage extérieur et une réutilisation des eaux de pluies. Au total, la consommation d'eau sera réduite de 70%. Aucune eau industrielle n'est rejetée dans l'environnement.



REJETS ATMOSPHÉRIQUES :
Les meilleures techniques disponibles seront mises en place pour le traitement des fumées et l'optimisation de la combustion pour que l'UVE* **soit parmi celles aux plus faibles émissions de France.**

Améliorer le bilan carbone :
de 10 500 tonnes de CO₂ évitées par an.



LA NOUVELLE INTÉGRATION ARCHITECTURALE :
L'extérieur du site de l'incinérateur sera valorisé pour une meilleure intégration dans son environnement naturel. Le but est de créer une **harmonie entre la technologie, la nature et l'apprentissage** autour des enjeux environnementaux.



BIODIVERSITÉ :
L'espace végétalisé à l'entrée de l'usine sera repensé en **jardin méditerranéen**, composé de plantes locales, représentatives des paysages des 6 groupements membres du Syndicat. Il sera le lieu de sensibilisation, **en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).**



UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE sera créé, dédié à la **prévention des déchets**, mais également à la **protection de la biodiversité**. Des ateliers seront proposés sur les thèmes du réemploi, du compostage et du tri des déchets. L'objectif est également de sensibiliser à la gestion des déchets sur le territoire et sur la mission de l'UVE* de production d'énergie à partir de nos déchets.

*UVE : Unité de Valorisation Energétique

LA PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Un axe fort de la politique menée par le Syndicat est la réduction de la capacité d'incinération. Le nouveau contrat de performance met en oeuvre cet engagement.

LES ACTIONS ENVISAGÉES :

BIODÉCHETS

encore **30%** dans la poubelle grise



- Développement du compostage (individuel, collectif, restaurateurs)
- Formations, animations, sensibilisation au tri des restes alimentaires
- Animations de formations en ligne sur le compostage
- Compostage à la ferme

-16% dans la poubelle

EMBALLAGES RECYCLABLES

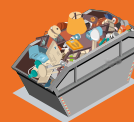
encore **30%** dans la poubelle grise



- Sensibilisation pour l'amélioration du tri des emballages ménagers
- Animations estivales dans des secteurs touristiques
- Sensibilisation des scolaires
- Création d'outils numériques d'aide à la réduction et au tri (MonServiceDéchets)

-10% dans la poubelle

ENCOMBRANTS



50% sont réutilisables

- Développement du réemploi/ réutilisation/ réparation sur le territoire (recycleries, Repair café)
- Accompagnement à l'amélioration du tri en déchèterie (audits, ambassadeurs du tri)

-18% en déchèterie

LES MOYENS HUMAINS DÉPLOYÉS POUR CES ACTIONS :

◆ **un pôle prévention** dédié de 14 personnes pour accompagner et appuyer les groupements de communes à **réduire, réutiliser, composter et recycler les déchets** des habitants du territoire.

◆ **Un écosystème de 30 associations** locales partenaires au projet, accompagnant le réemploi, le retour à la terre, les gestes de tri.

À RETENIR :

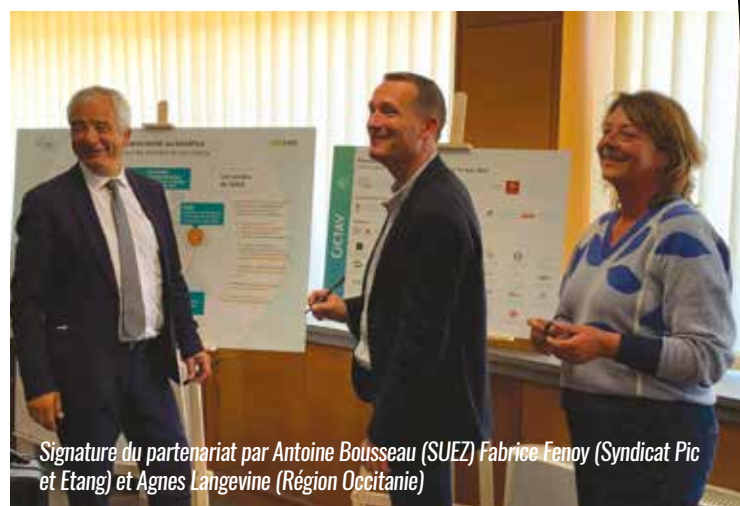
LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE C'EST :

- une solution pour le traitement des déchets qui ne disposent pas d'un autre exutoire
- elle permet, à partir de leur combustion, de produire de l'électricité.
- néanmoins, elle a un impact environnemental.

C'est pourquoi les élus ont fait le choix d'une baisse des tonnages incinérés de 120 000 à 90 000 tonnes pour la période 2023-2032.

Ce scénario sera rendu possible par **l'effort de chacun** en détournant de la poubelle des « non recyclables » tous les déchets pour lesquels **il existe une autre filière (réemploi, réutilisation, compostage, recyclage).**

Le Syndicat et ses adhérents seront **à vos côtés** pour développer des solutions pratiques, vous permettant de **réduire vos déchets !**



Signature du partenariat par Antoine Bousseau (SUEZ) Fabrice Fenoy (Syndicat Pic et Etang) et Agnes Langevine (Région Occitanie)



QU'EN PENSENT LES ASSOCIATIONS ?

PLUSIEURS ASSOCIATIONS LOCALES NOUS ONT DONNÉ LEUR REGARD SUR LE NOUVEAU CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



MELGUEIL ENVIRONNEMENT
a pour mission la protection de l'environnement de Mauguio et de sa région.



Michel de Lagausie, Président de Melgueil Environnement



La CLCV
(Consommation, Logement et Cadre de Vie) défend les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers.



Olivier Ehl, Représentant de la CLCV

Pourquoi vous intéressez-vous à la question de la gestion des déchets et de l'avenir de l'incinérateur au titre de votre association ?

ME : Nous sommes convaincus que notre société doit absolument consommer moins, ne pas gaspiller, trier, composter, recycler, pour se lancer dans des scénarios durables de gestion de notre planète.

CLCV : Nous voulons nous assurer de la réduction des gaz à effet de serre et favoriser les filières de tri des déchets à la source.

Pourquoi ces questions intéressent-elles les consommateurs ?

ME : L'intérêt que les consommateurs portent à ces questions est très variable. Néanmoins, on peut dire qu'ils sont principalement intéressés par leur santé, et donc la réduction des rejets atmosphériques de polluants par les cheminées de l'incinérateur.

Toutefois, pour cela, il y a un énorme travail d'information, de pédagogie, pour leur faire comprendre que leurs comportements face à la gestion de leurs déchets a un impact sur l'environnement et donc sur leur santé.

CLCV : La CLCV milite pour une consommation éthique et durable, avec des filières éco-responsables. Elle défend également la diminution du coût du traitement des déchets.

En février 2022, les élus du Syndicat avaient votés pour la réduction de l'incinération, passant de 120 000 tonnes incinérées à 90 000 tonnes. Qu'en pensez-vous ?

ME : Notre association a donné un avis favorable à cet objectif de réduction des volumes traités par l'incinérateur.

CLCV : Nous trouvons ça très intéressant, mais cela reste des quantités brûlées importantes.

Que pensez-vous de ce nouveau contrat, vis-à-vis de la création d'une équipe spécifique pour agir sur la réduction des déchets au sein du territoire et sur la mise en place de meilleures techniques pour réduire les émissions atmosphériques ?

ME : L'action pédagogique est très importante, il y a de grands besoins sur le long terme.

Je pense que le principal intérêt du nouveau contrat d'exploitation, c'est l'objectif de performance environnementale partagé entre les collectivités et le délégataire, et donc l'assurance que l'objectif de rentabilité financière ne sera pas prioritaire mais le résultat d'un juste équilibre entre celui-ci et la réduction des déchets incinérés.

CLCV : On approuve ! Il est important d'informer les habitants sur les actions réalisées. Les rassurer également sur la mise en place de dispositifs de réduction des émissions.



Les associations et collectivités à la découverte du nouveau contrat

” Nous nous réjouissons de cette nouvelle orientation, avec l'envie d'épauler le Syndicat, en entraînant les associations locales à être actives avec nous. “



Adrien Riff
Président de Lunel-Viel Veut Vivre
(association historique de lutte contre les pollutions engendrées par l'incinérateur de Lunel-Viel)



LE COMPOSTAGE À LA FERME

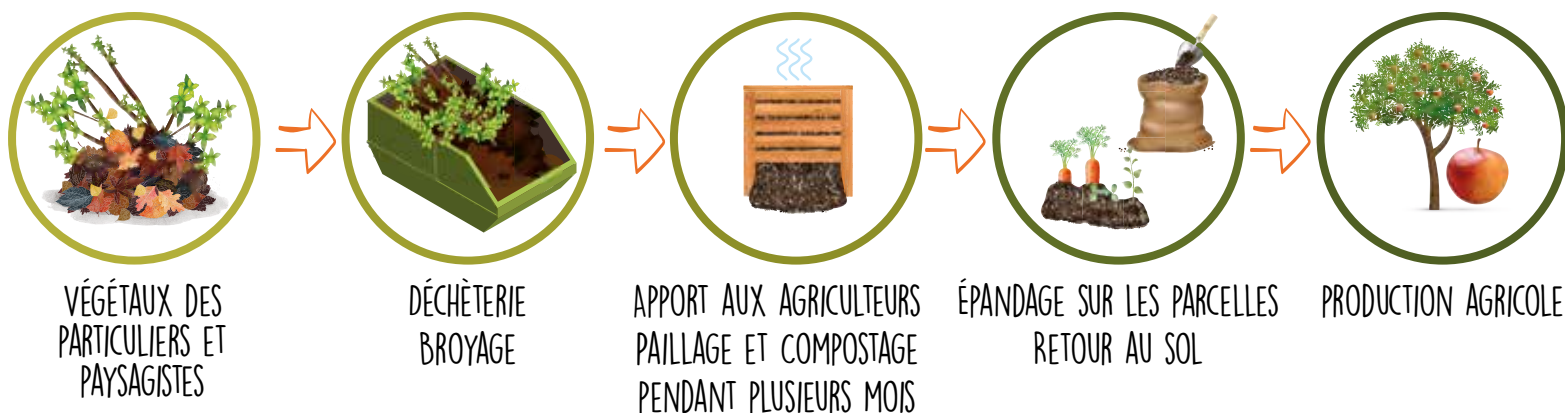
LES SOLS MÉDITERRANÉENS SONT FRAGILES :

- généralement pauvres en matière organique
- soumis à un climat sec qui favorise l'évaporation
- des périodes de fortes précipitations qui provoquent des phénomènes d'érosion

Les terres agricoles nécessitent des apports en matière organique pour améliorer la structure des sols, la rétention d'eau et apporter les éléments nutritifs nécessaires.

De l'autre côté, des végétaux de jardin ou d'élagage sont apportés en déchèterie.

Broyés ou compostés, les végétaux sont une excellente ressource pour nourrir et protéger les sols.



Aujourd'hui, **une vingtaine d'agriculteurs utilisent les végétaux apportés dans les déchèteries** du territoire pour les composter directement sur leurs sols agricoles. Le compost produit est dûment contrôlé pour respecter la réglementation et la qualité de celui-ci.

C'est pourquoi, il est primordial de mettre uniquement des végétaux dans les bennes de déchèterie dédiées, et non pas des sacs ou des morceaux de plastique, de la ferraille, pour éviter que ceux-ci se retrouvent sur nos terres agricoles !

Témoignage de Cyril Pachon

(Earl Delmas Frère – viticulteur biologique à Vergèze)

« Nous recevons en moyenne 700 tonnes de végétaux broyés issus des déchèteries. Nous pouvons les utiliser directement sur les parcelles en paillage ou les laisser composter 6 mois à un an, ce qui permet une meilleure assimilation par les plantes.

Ces apports permettent de nourrir les sols en matière organique, de les protéger et de garder la fraîcheur tout en réduisant les coûts.

Nous sommes dans la démarche depuis environ 10 ans et nous avons pu voir une amélioration progressive de la qualité des sols, ce qui impacte la qualité des vignes également.

Depuis 2 ans, nous utilisons des végétaux criblés plus finement, ce qui nous satisfait car cela limite les indésirables. »

LE COURRIER DES LECTEURS

« Bonjour,

Toute la famille a lu avec grand intérêt le dernier numéro de l'Escoubille et je vous en remercie.

Cependant, il reste une question qui revient régulièrement dans des reportages sur le tri : où vont les déchets, et en particulier les déchets plastiques, après le tri ?

Vous assurez-vous que ça part bien dans une vraie filière de recyclage ou vendez-vous les ballots sans vous occuper de la destination finale ?

La filière de recyclage est-elle en France ou à l'étranger ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse et pourquoi pas un article sur le sujet car je ne dois pas être le seul à me poser la question ?

C.D. de Maugio »



Bonjour Monsieur,

Très bonne question en effet, le recyclage ne s'arrête pas aux portes du centre de tri. Une fois triés dans celui-ci, les déchets sont massifiés et revendus, par le Syndicat, à des repreneurs selon le type de matière. Les repreneurs doivent être également agréés par l'éco-organisme CITEO et une traçabilité très précise de chaque tonne est réalisée de l'arrivée au centre de tri jusqu'à l'usine de recyclage. Des contrôles physiques sont très régulièrement réalisés.

Pour donner un exemple concret, le plastique le plus commun, le PET clair des bouteilles d'eau, est envoyé à plusieurs repreneurs, comme PLASTIPAK à Sainte-Marie-la-Blanche (21) ou à France Plastiques Recyclage à Limay (78). Sur ces sites, le plastique sera broyé, lavé et transformé en granulats avant d'être revendu à des industriels qui se chargeront de fabriquer de nouvelles bouteilles.

En espérant avoir pu répondre à vos questions

Le Syndicat Pic & Etang

LES MOTS MÊLÉS ZERO DECHET

POURQUOI VALORISER SES VÉGÉTAUX DU JARDIN ?

Trouvez 7 verbes dans cette grille de mots mêlés en entourant les mots cachés verticalement et horizontalement

- PAILLER
- PRESERVER
- COMPOSTER
- AMELIORER
- VALORISER
- RECYCLER
- ENTRETENIR

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| O | J | A | W | O | J | S | A | E | O | U | G | D | S | Z |
| D | H | I | D | Ç | W | E | Ç | W | Q | U | A | H | A | T |
| V | P | R | E | S | E | R | V | E | R | U | W | M | R | P |
| W | Z | Ç | E | L | V | A | L | O | R | I | S | E | R | U |
| W | Y | B | V | O | J | L | T | T | A | Z | T | L | Y | N |
| Y | R | X | Q | R | Ç | H | A | A | M | D | G | R | I | U |
| G | D | F | Ç | Z | E | N | T | R | E | T | E | N | I | R |
| R | Z | Y | G | C | A | I | Q | T | L | I | B | N | X | O |
| E | H | H | E | L | P | F | U | I | I | E | Z | P | I | S |
| C | C | R | X | L | C | O | M | P | O | S | T | E | R | N |
| Y | P | A | I | L | L | E | R | X | R | C | R | W | Z | N |
| C | E | P | G | Q | W | I | H | J | E | L | A | E | Q | P |
| L | C | B | O | L | C | U | M | H | R | V | Y | N | R | L |
| E | T | L | R | Ç | E | O | S | E | N | G | M | H | E | W |
| R | N | N | D | O | O | H | M | L | S | K | Q | Z | A | G |



NOS DÉCHETS ONT DE LA VALEUR !

